



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Groupe de concertation sur les Projets Alimentaires Territoriaux - PAT -

Réunion du 20 février 2017

Bureau du Pilotage de la Politique Alimentation
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Ordre du jour

1. Présentation du dispositif de reconnaissance officielle pour les PAT
2. Mise en place des groupes de travail afin de préparer la phase opérationnelle du dispositif





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

1. Dispositif de reconnaissance





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Enjeux d'une reconnaissance officielle

Porteurs de projets

- Identification à l'objet « PAT » au sens de la loi du 13/10/14
- Visibilité, valorisation du projet
- Mise en réseau, échange de pratiques
- Soutien méthodologique
- Accès facilité à des soutiens financiers le cas échéant

Administration

- Recensement des PAT (objectifs du CIR)
- Suivi des projets reconnus et communication autour des PAT
- Soutien du déploiement des PAT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Principes de la reconnaissance

- Dispositif proche des demandeurs, simple et fondé sur une démarche volontaire
- Reconnaissance nationale : égalité de traitement des candidatures et suivi des projets
- 12 critères retenus pour l'évaluation des candidatures
- Un examen multidisciplinaire des projets (raccroché au CRALIM)



Réunion du 14/10/16

(note du 09/12/16)



Critères retenus (1/2)

Critères formels

- 1° le projet peut être à l'initiative d'une large gamme d'acteurs, tant publics que privés

- 2° le projet est élaboré de manière concertée avec différents acteurs du territoire

- 3° le projet repose sur un diagnostic partagé cohérent portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire

- 4° le projet comporte des actions opérationnelles visant à sa réalisation ;

- 5° l'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un contrat ;

- 6° le projet offre des garanties quant à sa pérennité et à son impact sur le territoire. Il est doté d'une instance de gouvernance qui veille à la mise en œuvre des actions opérationnelles. Il s'inscrit, le cas échéant, dans un plan de développement et une démarche de progrès.



Critères retenus (2/2)

Critères de conformité aux objectifs

1° le projet répond aux objectifs du PNA

2° il contribue au développement de l'agroécologie et répond aux objectifs du PRAD le cas échéant, et des politiques publiques territoriales concernées, notamment le SRADDET

3° il répond à l'objectif de développer l'agriculture sur un territoire, de structurer l'économie agricole et alimentaire et de favoriser le retour de la valeur économique sur le territoire

4° il participe à la consolidation de filières territorialisées, à la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial et au développement de circuits de consommation répondant aux attentes des consommateurs, comme les circuits courts et de proximité ou ceux relevant de l'agriculture biologique

5° il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile, et à développer la qualité de l'alimentation

6° il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : environnementale, économique, sociale, culturelle et de santé, et favorise leur synergie

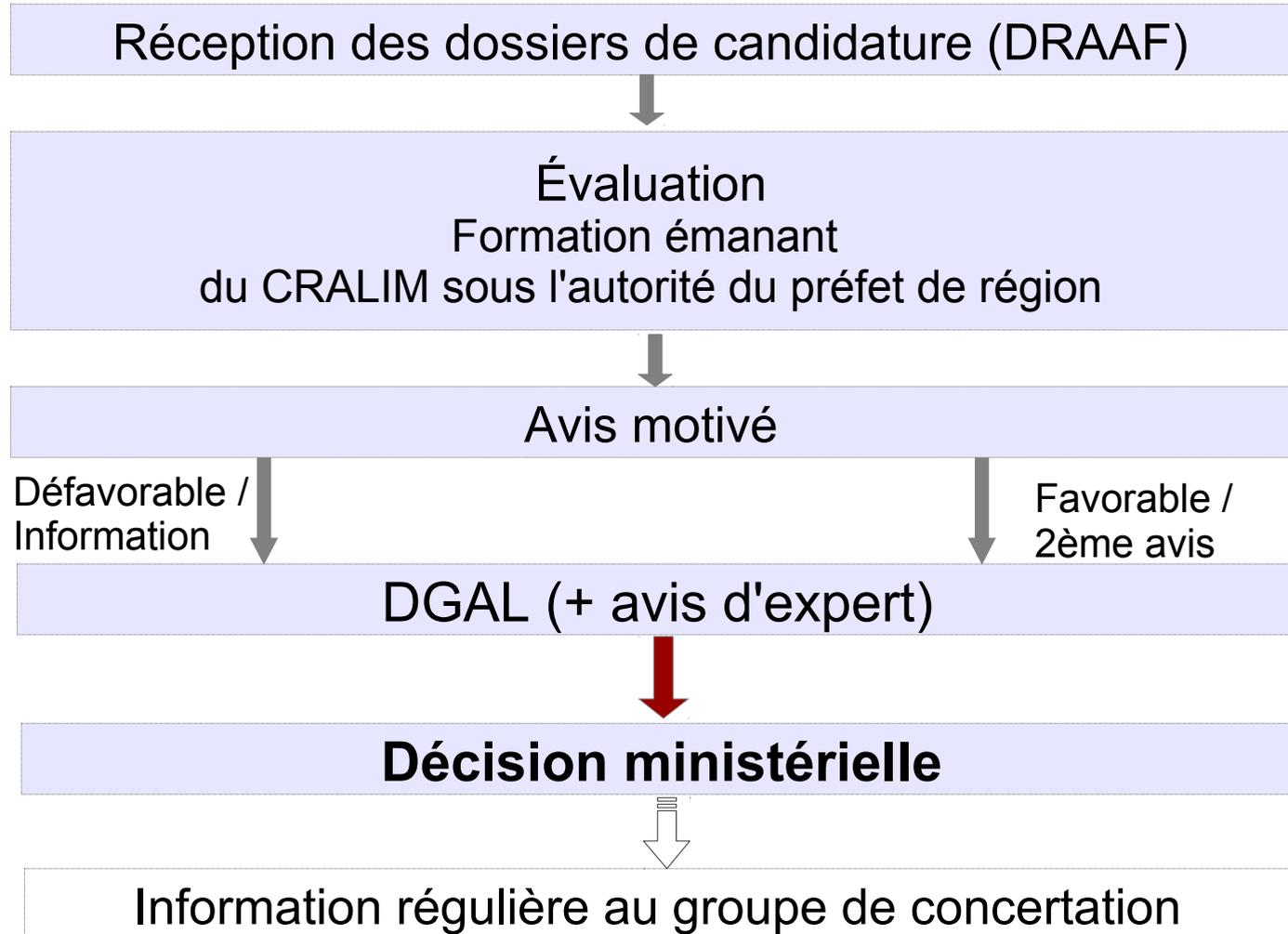




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Procédure de reconnaissance





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Matérialisation de la reconnaissance officielle

- Notification des porteurs de projets reconnus par le MAAF
- Publication des projets retenus sur les sites internet DRAAF / MAAF
- Possibilité d'utiliser une marque (collective) et un logo



Promotion du dispositif

- Annonce du ministre au SIA (1^{er} mars 2017)
- Circulaire ministérielle
- Campagne de communication portée par le ministère ; relayée en régions
- Marque et logo
- Dépliant et guide à l'attention des porteurs de projets





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2. Groupes de travail





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les chantiers en cours

- ✓ Finaliser la circulaire (1^{er} mars)
- ✓ Rédiger le dossier de candidature-type (mi-mars)
- ✓ Élaborer le règlement d'usage de la marque et la convention d'utilisation (avril 2017)
- ✓ Informer et accompagner les (futurs) porteurs de projets, en particulier dans le processus de reconnaissance
- ✓ Définir les modalités de suivi, d'animation et d'évaluation du dispositif





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Proposition de groupes de travail

- GT 1 : Accompagnement pratique des porteurs de projets
- GT 2 : Suivi et valorisation des projets - évaluation du dispositif



GT 1 : Accompagnement pratique des porteurs de projets

- **Objectifs** : élaborer un document d'aide à destination de (futurs) porteurs de projets (rappeler les grandes lignes d'un PAT, les outils méthodologiques et les soutiens techniques mobilisables pour élaborer un PAT, faire connaître le dispositif de reconnaissance)
- **Calendrier** : avril - automne 2017





GT 2 : Suivi, animation et valorisation des projets - évaluation du dispositif

- **Objectifs** : soutenir la dynamique de déploiement des PAT dans le temps en accord avec les objectifs définis par la mesure du CIR ; favoriser l'échange de bonnes pratiques

- **Calendrier** : Avril – fin 2017



Prochaines étapes

- Relevé de décision le 24/02/17
- Retour pour la constitution des groupes de travail le 10/03/17
- Prochaine réunion du GC-PAT : fin juin
 - ⇒ point d'étape des reconnaissances
 - ⇒ première restitution des groupes de travail

